

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

ID : 032-253201065-20220628-193-DE

**SLOW**



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Année 2021

Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères du Secteur Est

Route de Gimont - 32120 MAUVEZIN

Tél. : 05.62.06.76.68 - Fax : 09.70.61.66.27 - Mail : [sictom.est@orange.fr](mailto:sictom.est@orange.fr) - Web : [sictom-est-gers.blogspot.com](http://sictom-est-gers.blogspot.com)

## **SOMMAIRE**

<b>Historique</b>	3
<b>Ses élus et ses agents</b>	4
<b><u>Les indicateurs techniques</u></b>	5 - 15
<b><u>La collecte des déchets ménagers</u></b>	
1/ Le mode de collecte	5
2/ Territoire desservi	6 - 7
<b><u>I. Les ordures ménagères</u></b>	
1/ Les contenants	8
2/ Le transfert et le traitement des ordures ménagères	8
3/ Les tonnages enlevés et leur évolution	8 - 9
<b><u>II. Le tri sélectif</u></b>	8 - 10
<b>A/ Suivi de la mise en place du tri sélectif</b>	8
<b>B/ La collecte du tri sélectif</b>	
1/ Les contenants	9
2/ Le transfert et le traitement des emballages recyclables et du papier	9
3/ Les tonnages collectés et leur évolution	10
4/ La qualité du tri sélectif	11
Exemples d'erreurs récurrentes	11
<b><u>III. Le verre</u></b>	
1/ Les contenants	12
2/ Le transfert et le traitement du verre	12
3/ Les tonnages collectés et leur évolution	12
Exemples d'erreurs récurrentes	12
<b><u>IV. Le compostage</u></b>	13
<b><u>V. Les déchetteries - Les tonnages</u></b>	14
<b><u>VI. La collecte des vêtements en déchetteries</u></b>	15
<b><u>VII. Les tonnages globaux et leur évolution</u></b>	15
<b><u>Les indicateurs financiers</u></b>	16 - 22
<b><u>I. Les modalités d'exploitation</u></b>	16
<b><u>II. Les dépenses et leurs financements</u></b>	
<b>A/ Structure des dépenses de fonctionnement et leur évolution</b>	16 - 17
Consommation de carburant	17
<b>B/ Structure des recettes de fonctionnement et leur évolution</b>	18
<b>C/ Structure des dépenses d'investissement et leur évolution</b>	19
<b>D/ Structure des recettes d'investissement et leur évolution</b>	20
<b><u>III. Le coût du service</u></b>	21 - 24
<b><u>IV. Les modalités de financement</u></b>	24

## HISTORIQUE

Le SICTOM EST a été créé par arrêté préfectoral du 22 novembre 1983, avec pour compétences la collecte et le traitement des ordures ménagères qui sont entreposées à Mauvezin, sur le site appartenant au SICTOM EST à « Belloc ».

De 1988 à 2001, le SICTOM EST exploite une usine d'incinération d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Mauvezin.

En 2000, le SICTOM EST adhère au syndicat mixte départemental pour le traitement des ordures ménagères et assimilées (TRIGONE), et lui transfère la compétence « traitement ». Les ordures ménagères sont alors enfouies dès 2001.

La gestion des 4 déchetteries situées à Gimont, l'Isle-Jourdain, Mauvezin et Thoux a été confiée à TRIGONE au 1<sup>er</sup> janvier 2019

En 2021, le SICTOM EST assure, en régie :

- la collecte des ordures ménagères de 61 communes sur les cantons : Gimone-Arrats, L'Isle-Jourdain, Auch 2, Gascogne Auscitaine, Val de Save et Plaisance du Touch.



Le Conseil Syndical du SICTOM EST composé de 2 délégués par commune, soit 122 au total. **La compétence déchets appartient aux communautés de communes** qui ont transféré la gestion de la collecte au SICTOM EST et qui désignent les délégués.

Les membres du Bureau sont au nombre de 6 : **(2 pour la 3CAG, 2 CCBL et 2 CCGT)**

## DUBOSC Patrick, Président

MANTOVANI Guy, Vice-Président  
FAISSAT Françoise, Vice-Présidente  
CASONATO Lilian, Vice-Président  
LABORDE Christophe, Vice-Président  
POMIES Christian, Vice-Président

1 Directeur technique, LABEDAN Christian  
1 Directrice adm. et financière, MOUTON Nathalie  
1 Ambassadeur de tri (mise à dispo TRIGONE)  
1 Agent d'entretien, CLAVERIE Dominique (**retraite**)  
1 standardiste réceptionniste BERHAULT Charlotte

## 20 agents techniques titulaires (dont 1 en disponibilité)

BARRIERE Florent (dispo)	FERNANDEZ Gilles	PEYREBERE Pierre
BENONI Pierre	FINAZZI Eric	PUJOL Guillaume
BERGE Christian	FIORE Gil	RITOURET François-Pierre
BERGE Yannick	MANAS Gérard	SARTOREL Jean-Maurice
CARVALHO-LOPES Joël	MARCONATO Romain	
DURANTE Laurent	MONTIES Johan	
EYMARD Richard	NESPOULOUS Maxime	
	PASCOLINI Mathieu	
	PENET Bruno	

# LES INDICATEURS TECHNIQUES

## La collecte des déchets ménagers

### 1/ Le mode de collecte

La collecte des déchets ménagers **se faisait** essentiellement en bacs de regroupement et en porte à porte dans le centre des communes suivantes : Aubiet, Fontenilles, Gimont, L'Isle-Jourdain, Marsan, Mauvezin, Pujaudran, Puycasquier.

Le SICTOM EST s'est engagé, conformément aux préconisations nationales, dans la suppression du porte à porte et des points de regroupement, en faveur de l'installation de points d'apport volontaire avec des colonnes aériennes de 4 m<sup>3</sup> et des colonnes enterrées de 5m<sup>3</sup> (engagement soutenu financièrement par CITEO – anciennement Eco-Emballages).

Depuis le mois de décembre 2019, le SICTOM EST a commencé la mise en place de points d'apport volontaire avec des colonnes aériennes de 4m<sup>3</sup> pour le tri sur les 15 communes suivantes : Ansan, Augnax, Bajonnette, Beaupuy, Blanquefort, Catonvielle, Clermont-Savès, Escorneboeuf, Labrihe, Mansempuy, Maravat, Razengues, Roquelaure-Saint-Aubin, Saint-Brès et Sainte-Marie.

En 2020, plusieurs autres communes ont été équipées de conteneurs aériens mais en avril 2020, en raison de la crise sanitaire l'installation a été ralentie.

**En 2021, le déploiement a pu continuer et, au total 707 conteneurs de tri et 817 d'OM ont été remplacés par :**

- **319 colonnes aériennes de tri,**
- **319 colonnes aériennes d'OM**
- **45 colonnes enterrées de tri**
- **45 colonnes enterrées d'OM**

Le service technique du SICTOM EST emploie **20 agents** répartis sur les postes de ripeurs, chauffeurs, agents de maintenance du matériel et agents d'entretien des sites.

Sa flotte est composée de 7 camions de collecte et de 3 BOM grue.

## 2/ Territoire desservi

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

SLOW

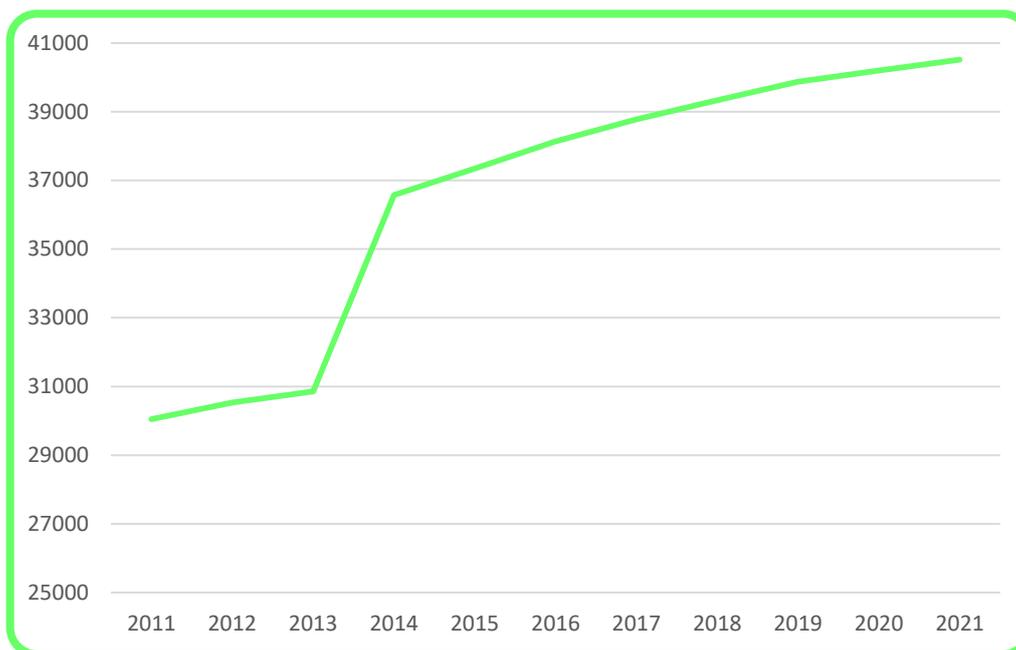
ID : 032-253201065-20220628-193-DE

Le SICTOM EST assure la collecte des ordures ménagères et du tri des communes suivantes, représentant une population de 40 510 habitants (population totale\* INSEE) :  
 \*Population totale = Population municipale (résidents habituels) + Population comptée à part (ex : étudiants)

Année 2021		Collecte		Année 2021		Collecte		Année 2021		Collecte	
Communes	Nb hab	OM	Tri	Communes	Nb hab	OM	Tri	Communes	Nb hab	OM	Tri
ANSAN	84	1	1	HOMPS	112	1	1	ROQUELAURE ST A	107	1	1
ARDIZAS	228	1	1	ISLE-ARNÉ (L)	193	1	1	SAINTE-ANNE	129	1	1
AUBIET	1136	1	1	ISLE-JOURDAIN (L)	9294	2	2*	SAINTE-ANTONIN	160	1	1
AUGNAX	120	1	1	JUILLES	225	1	1	SAINTE-BRES	75	1	1
AURADÉ	688	1	1	LABRIHE	221	1	1	SAINTE-CAPRAIS	146	1	1
AVENSAC	75	1	1	LIAS	751	1	1	SAINTE-CRICQ	292	1	1
BAJONNETTE	111	1	1	LUSSAN	239	1	1	SAINTE-GEMME	117	1	1
BEAUPUY	214	1	1	MANSEMPUY	79	1	1	SAINTE-GEORGES	180	1	1
BLANQUEFORT	52	1	1	MARAVAT	41	1	1	SAINTE-GERMIER	215	1	1
CASTILLON-SAVÈS	349	1	1	MARESTAING	337	1	1	SAINTE-MARIE	446	1	1
CATONVIELLE	96	1	1	MARSAN	494	1	1	SAINTE-ORENS	84	1	1
CLERMONT-SAVÈS	408	1	1	MAURENS	316	1	1	SAINTE-SAUVY	365	1	1
COLOGNE	997	1	1	MAUVEZIN	2268	2	1	SARRANT	376	1	1
CRASTES	264	1	1	MONBRUN	408	1	1	SEGOUFIELLE	1196	1	1
ENCAUSSE	434	1	1	MONFERRAN-SAVÈS	840	1	1	SEREMPUY	43	1	1
ENDOUFIELLE	522	1	1	MONFORT	500	1	1	SIRAC	176	1	1
ESCORNEBOEUF	579	1	1	MONTIRON	148	1	1	SOLOMIAC	488	1	1
FONTENILLES	6054	3*	2*	NOUGAROLET	384	1	1	THOUX	267	1	1
FREGOUVILLE	350	1	1	PUJAUDRAN	1617	2	1	TOUGET	523	1	1
GIMONT	3085	2	1	PUYCASQUIER	456	1	1	* suivant zones <input type="checkbox"/> TOUJOURS EN PORTE A PORTE			
GISCARO	103	1	1	RAZENGUES	254	1	1				

La commune de Fontenilles a adhéré au SICTOM EST le 01/01/2014

## Evolution de la population desservie par le SICTOM EST :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population	36571	37343	38136	38774	39332	39874	40194	40510
Evolution %	18,52%	2,11%	2,12%	1,67%	1,42%	1,36%	0,80%	0,79%

**39464 = chiffres Trigone pour concordance avec la matrice des coûts de l'ADEME**

Tous les calculs présentés par la suite, concernant les tonnages seront basés sur la population actualisée au 31 décembre 2021. Les calculs concernant les coûts seront basés sur la population Trigone et la matrice de l'ADEME.

# I. Les ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022



ID : 032-253201065-20220628-193-DE

## 1/ Les contenants

**143 bacs de regroupement de 770 litres 319 colonnes aériennes de 4m<sup>3</sup>, et 45 colonnes enterrées** pour les ordures ménagères, sont répartis sur les 61 communes adhérentes au SICTOM EST. *Ces bacs sont uniquement destinés à la collecte des déchets ménagers.*

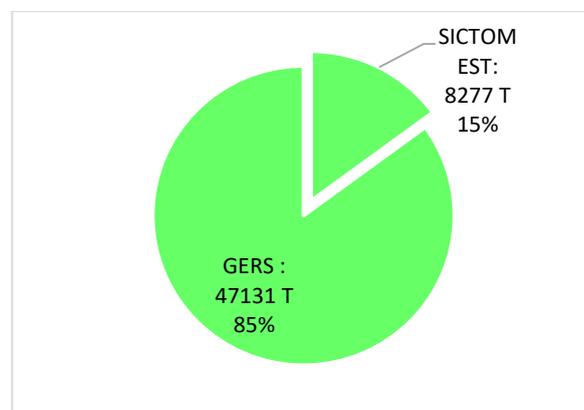
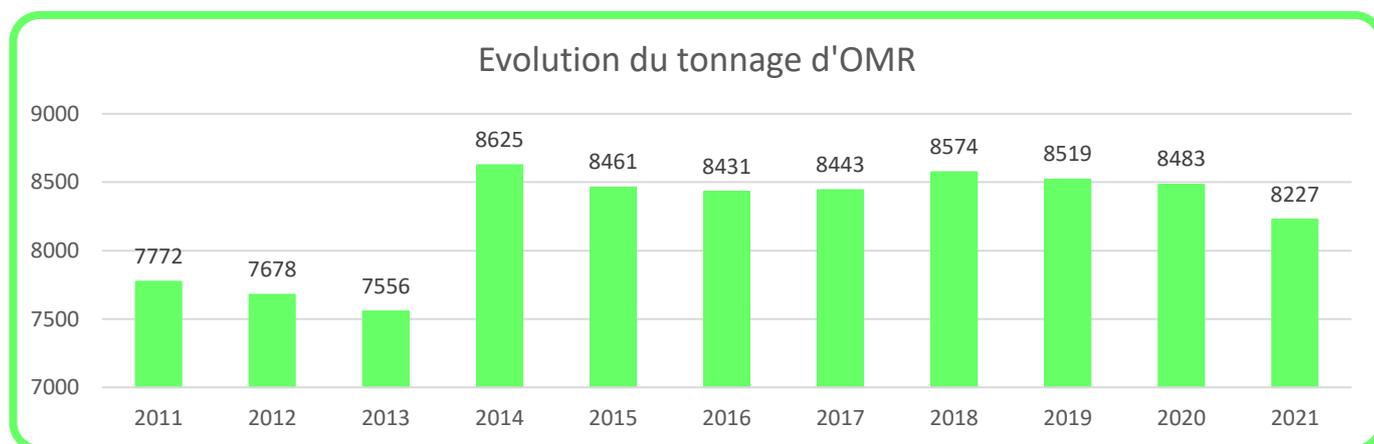
## 2/ Le transfert et le traitement des ordures ménagères

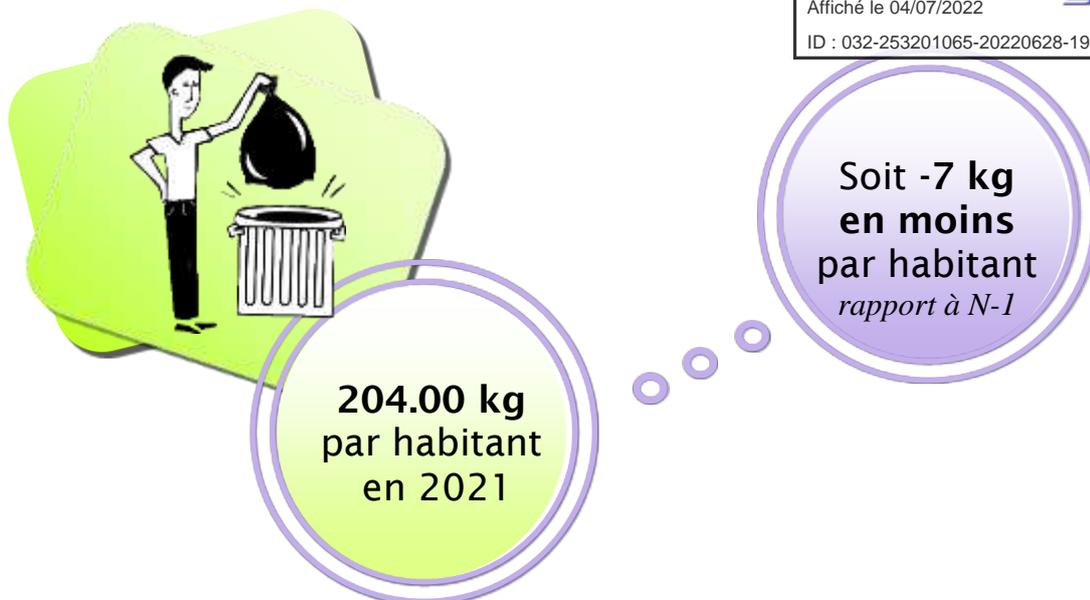
Une fois collectées, les ordures ménagères sont déversées dans une semi au centre de transfert de Mauvezin. Elles sont ensuite transportées au Centre d'Enfouissement de Pavie (32) ou du Houga (32) par TRIGONE qui a la compétence du transfert et du traitement.

Matériaux	Unités de traitement et localisation	Mode de traitement
Ordures Ménagères Résiduelles	Centre d'enfouissement de Pavie (32) ou du Houga (32)	Enfouissement

## 3/ Les tonnages enlevés et leur évolution

	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Évolution
Ordures Ménagères	8 483	8 277	-3.11 %





## II. Le tri sélectif

### A/ Suivi de la mise en place du tri sélectif

Le SICTOM EST fourni, par l'intermédiaire des communes, un cabas de collecte des emballages recyclables à chacun des foyers concernés par le ramassage en point de regroupement, et des sacs jaunes, pour les foyers concernés par la collecte en porte à porte.

### B/ La collecte du tri sélectif

#### 1/ Les contenants

En fin d'année 2021, 993 bacs ont été enlevés et remplacés par 319 colonnes aériennes de 4m<sup>3</sup> et 45 colonnes enterrées

**129 bacs de regroupement de 770 litres**, pour le tri sélectif, 319 colonnes aériennes de 4m<sup>3</sup> et 45 colonnes enterrées, uniquement destinés à la **collecte des emballages ménagers recyclables et du papier sont réparties sur les 61 communes du SICTOM EST.**

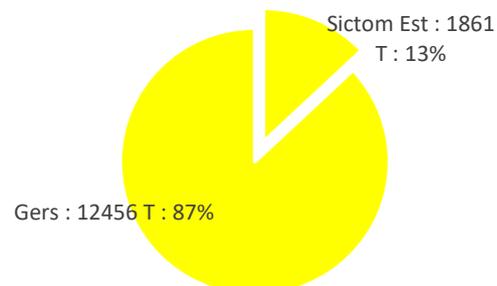
#### 2/ Le transfert et le traitement des emballages recyclables et du papier

Après la collecte, les emballages recyclables et le papier sont déposés au centre de transfert de Mauvezin et sont redirigés vers le Centre de Tri de TRIGONE.

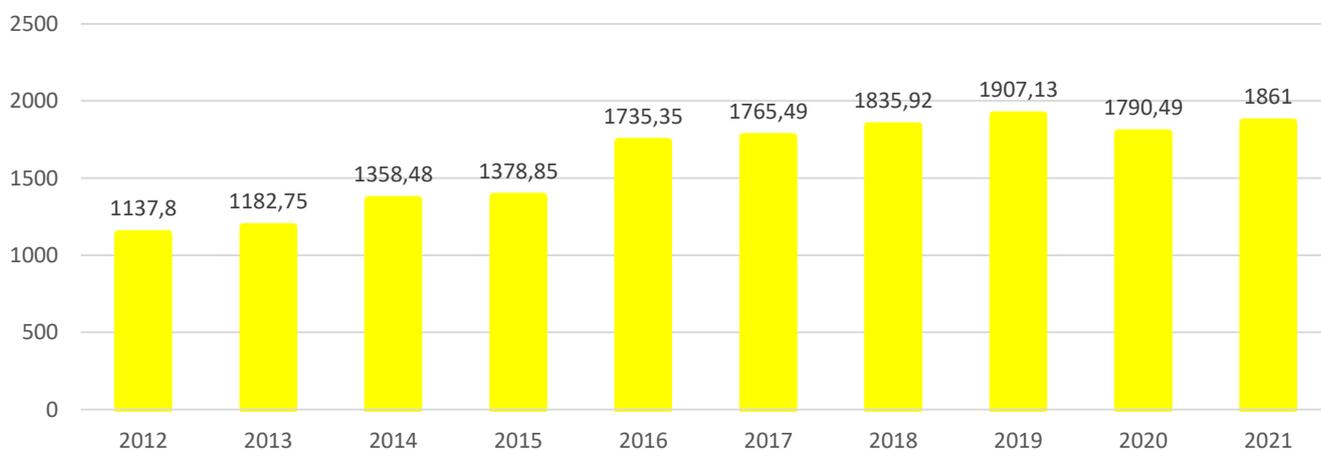
Matériaux	Unités de traitement et localisation	Mode de traitement
Emballages recyclables et papier	Centre de tri -TRIGONE- commune d'Auch (32)	Tri et Recyclage

### 3/ Les tonnages collectés et leur évolution

	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Évolution
Tri sélectif	1790	1861	<b>+6.10%</b>



Evolution du tonnage de la collecte de tri



**46 kg**  
par habitant  
en 2021

Soit **1kg**  
en **PLUS**  
par habitant  
rapport à N-1

#### 4/ La qualité du tri sélectif

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

ID : 032-253201065-20220628-193-DE

Afin de vérifier la qualité du tri collecté sur notre territoire, une « **audit de tri** » est effectuée chaque mois au centre de tri de TRIGONE à Auch. Cette dernière permet de constater le taux de refus (erreurs de tri) et le pourcentage des différents matériaux collectés.

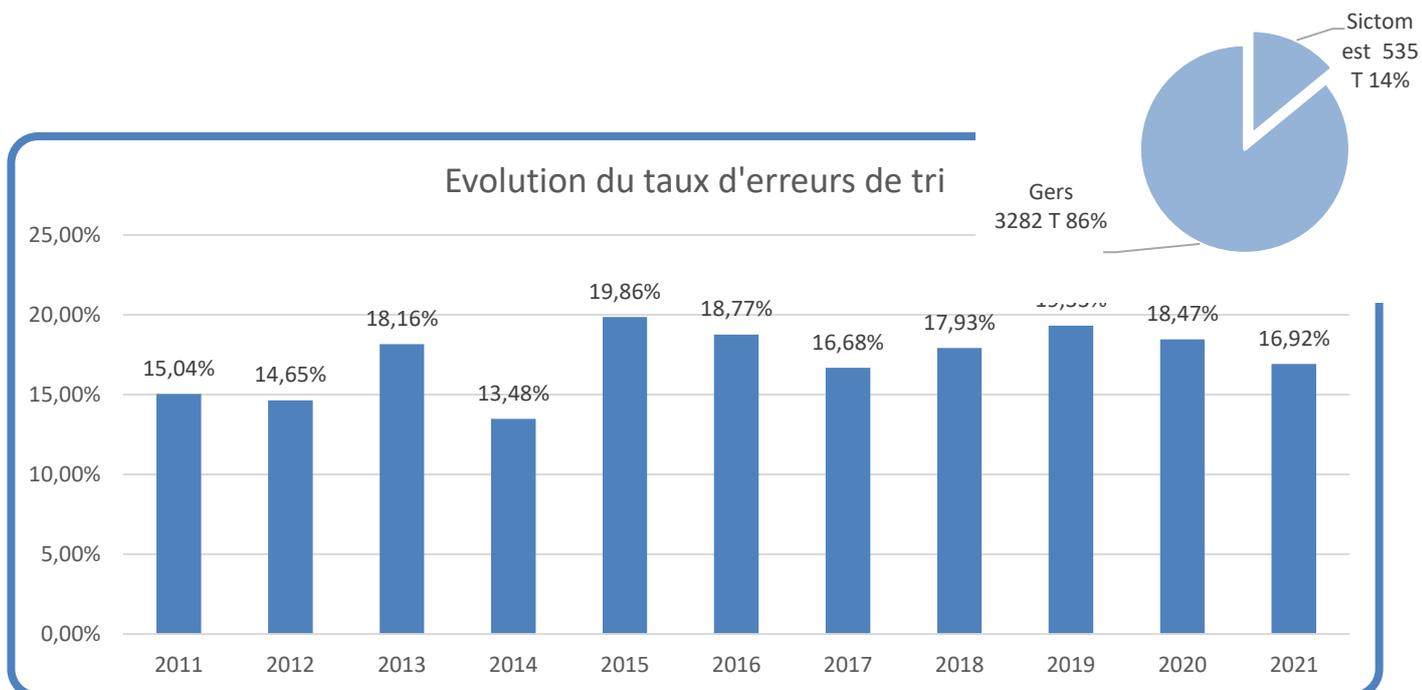
Pour se faire, un échantillon de la collecte est prélevé et trié par des agents du SICTOM EST et un responsable du centre de tri.



Chaque catégorie de matériaux est pesée, permettant ainsi de calculer le pourcentage concernant les erreurs de tri.

Il est essentiel de rappeler que les subventions CITEO (anciennement Eco-Emballages) sont déterminées par la quantité et la qualité de notre collecte.

**Exemples d'erreurs récurrentes en 2021 :** ordures ménagères, masques, ferraille, vêtements et chaussures, tapis, couches, verre, objets, DEEE, bois, déchets verts, bâches, piscines gonflables ... et des masques !



### III. Le verre

#### 1/ Les contenants

132 colonnes aériennes et 35 colonnes enterrées à verre sont réparties sur les 61 communes adhérentes au SICTOM EST.

Ces colonnes sont uniquement destinées à la collecte des emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux).

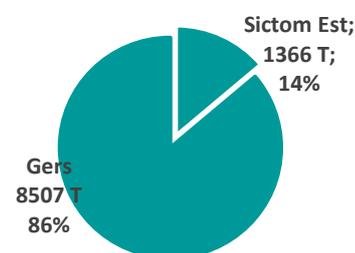
#### 2/ Le transfert et le traitement du verre

La SPL Trigone gère la collecte du verre sur le secteur du SICTOM EST depuis le mois de mai 2013. Le verre collecté est transféré à la Verrerie d'Albi afin de le recycler.

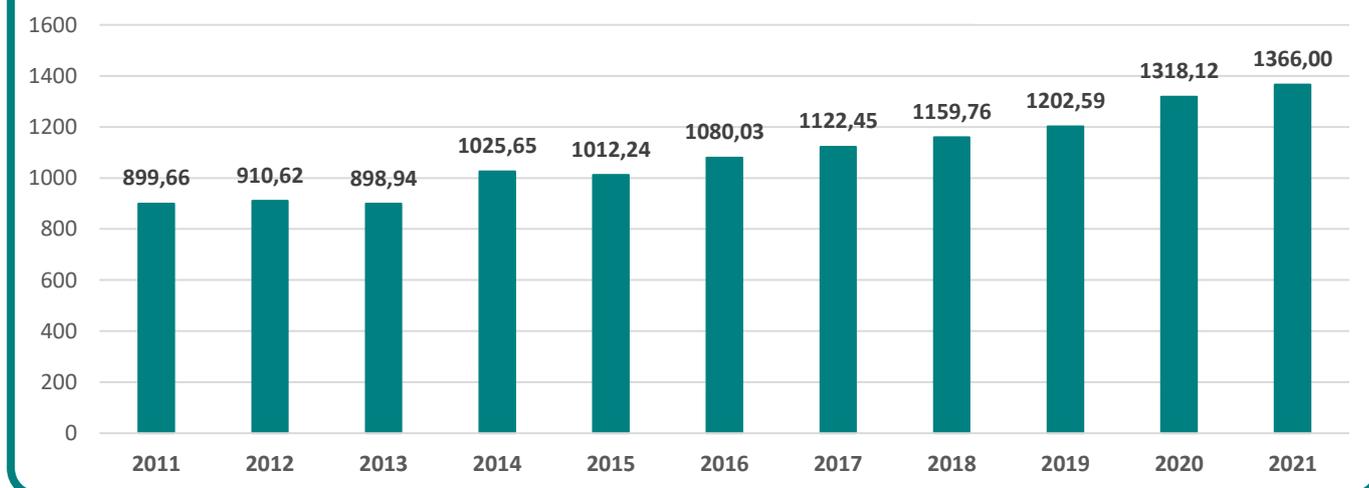
Matériaux	Unités de traitement et localisation	Mode de traitement
Emballages en verre	Verrerie d'Albi (81)	Tri et Recyclage

#### 3/ Les tonnages collectés et leur évolution

	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Évolution
Verre	1328	1366	+ 4%



Evolution du tonnage de verre



**Exemples d'erreurs récurrentes en 2021 :** verres pour boire, vaisselle, ampoules, miroir, couvercles et bouchons, pots de fleur...



35 kg  
par habitant  
en 2021

Soit 2 kg  
en plus  
par habitant  
rapport à N-1

## IV. Le compostage

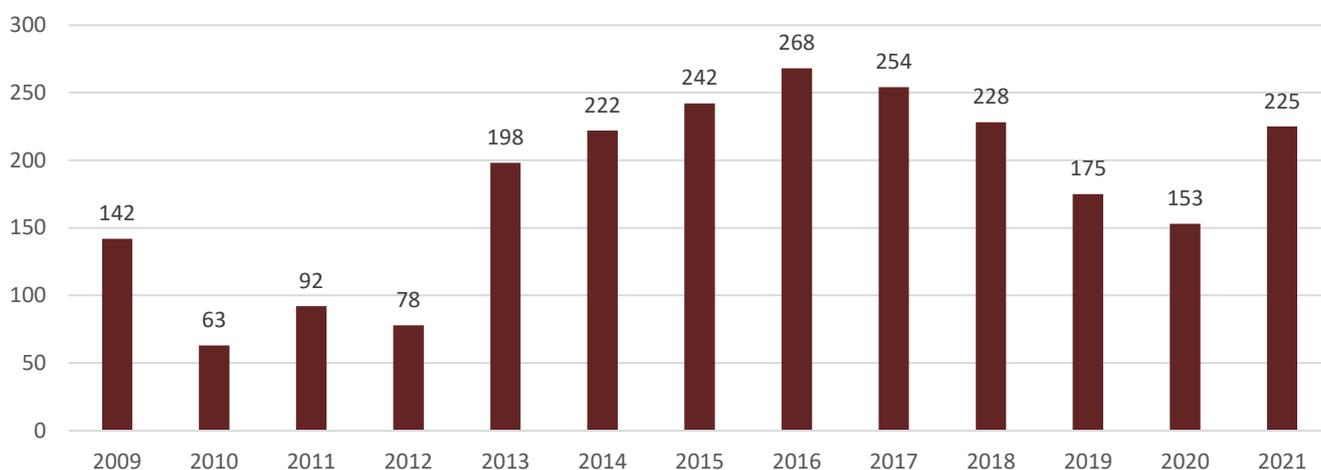
30 à 50% du poids des poubelles est composé de déchets fermentescibles.

Ce qui représente environ 40 kg par personne et par an. Les déchets compostés ne sont plus dirigés vers les ordures ménagères, ce qui se traduit par des poubelles plus légères et moins de tonnages à collecter et à traiter.

2 340 composteurs de 400 litres en plastique recyclé ont été délivrés depuis le début de l'opération, lancée en 2007 par TRIGONE, contre une participation de 10 €.



Evolution du nombre de composteurs distribués



Par ailleurs, 4 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés :

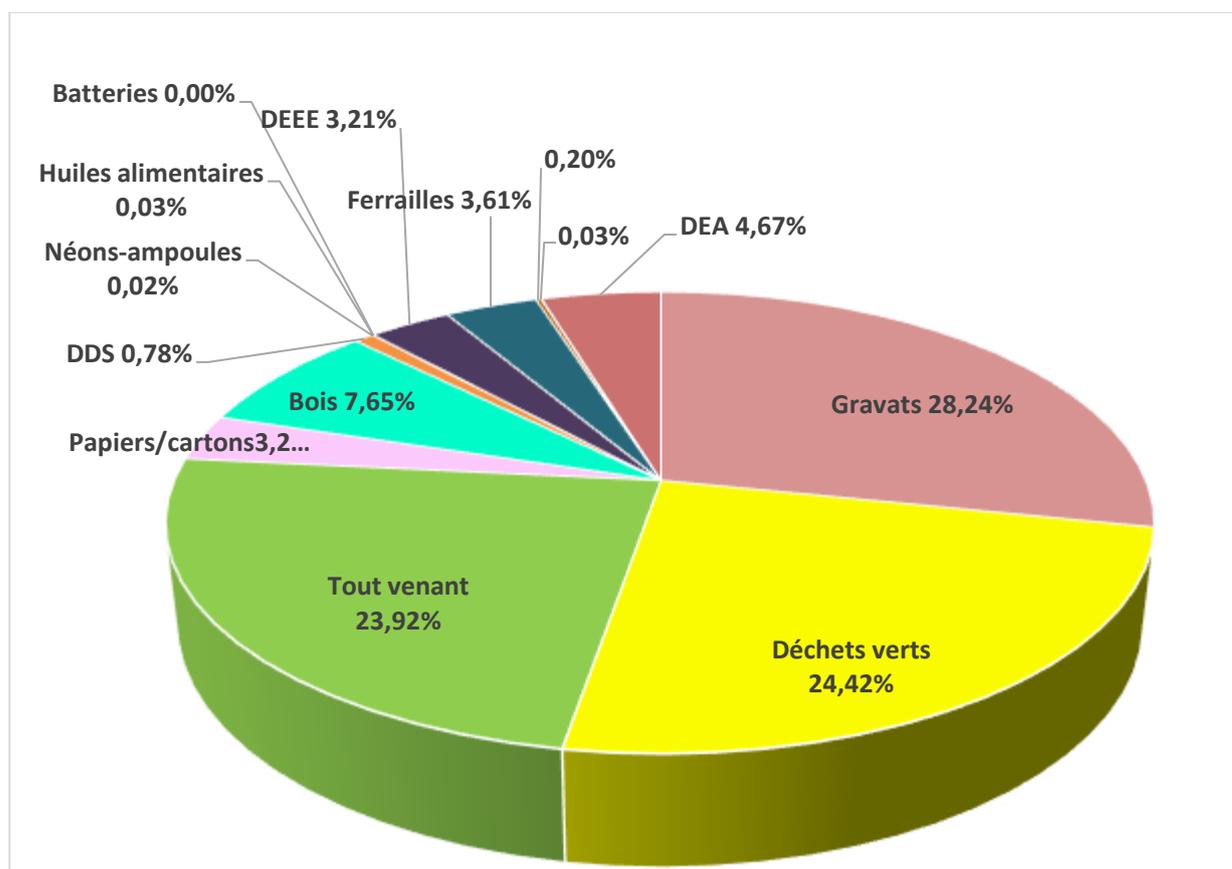
- Le Parc de la Marquise en plein cœur de L'Isle-Jourdain (le restaurant l'Echappée Belle dépose ses déchets dedans)
- Au château de Panat habitat collectif de 14 foyers à l'Isle-Jourdain
- Cité de l'Artagèse à Gimont
- Collège Françoise Héritier à l'Isle-Jourdain



## V. Les déchetteries - Les tonnages

Matériaux	Tonnages		Évolution
	2020	2021	
Gravats	2 302,00	2 978,00	29%
Déchets verts	2 213,00	2 575,00	16,36%
Tout venant	2 145,00	2 523,00	17,62%
Papiers/Cartons	236	341	44,49%
Bois	671	807	20,27%
DDS	70	82	17,14%
Néons et Ampoules EE	0,3	1,61	436,67%
Huiles alimentaires	2,56	3	17,19%
Batteries	0	0	0,00%
DEEE	307	339	10,42%
Ferrailles	349	381	9,17%
Huiles de vidange		20,7	
piles		2,73	
DEA	409	492	20,29%
<b>TOTAL</b>	<b>8 704,86</b>	<b>10 546,04</b>	<b>21,15%</b>

### Part du tonnage des déchets apportés en déchetteries en 2021 par type de déchets



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence, pleine et entière, des déchetteries a été transférée à TRIGONE.

## VI. La collecte des vêtements en déchetterie

Dans les 4 déchetteries du SICTOM EST se trouvent des bornes de collecte de vêtements « Le Relais 32 » ;

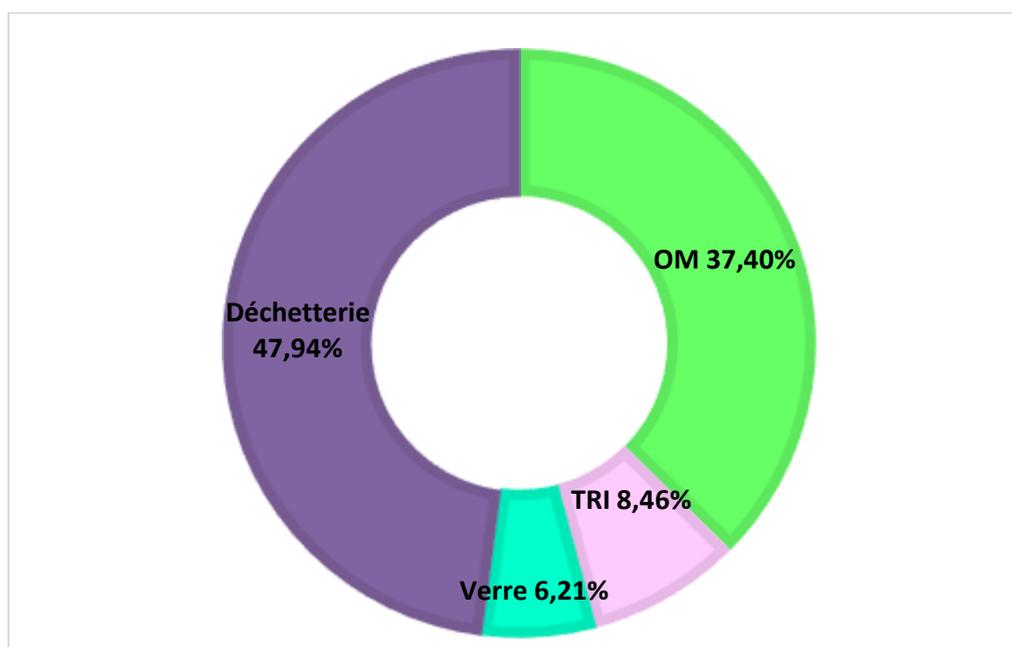
**13 303 kg** de vêtements y ont été déposés en 2021

Pour information, d'autres bornes de collecte sont implantées sur le secteur du SICTOM EST par les communes.



## VII. Tonnages globaux

	2020	2021	Evolution en %
OM	8483,00	8227,00	-3,02%
Tri	1790,00	1861,00	3,97%
Verre	1318,00	1366,00	3,51%
Déchetteries	8705,00	10 546,00	21,15%
<b>Totaux</b>	<b>20296,00</b>	<b>22000,00</b>	<b>8,40%</b>



## I. Les modalités d'exploitation

Le service de collecte des ordures ménagères et d'entretien des véhicules de collecte est exploité en régie. L'attachement au maintien du service public est une des raisons de ce choix. Il permet une liberté totale de décision et une maîtrise technique financière directe du service.

Le transfert et le traitement est effectué, au niveau départemental, par TRIGONE.

## II. Les dépenses et leurs financements

### A/ Structure des dépenses de fonctionnement et leur évolution

Nature des dépenses	2020	2021	Evolution	Remarques
Carburants	168 202	166 942	-0,75%	gasoil + ad blue
Entretien matériel roulant	102 816	80 961	-21,26%	
Contrats prestataires de service	71 601	72 544	1,32%	collecte du verre
Location BOM grue	64 883	0		collecte des colonnes aériennes
Autres charges à caractère général	82 426	59 716	-27,55%	Besoins de fonctionnement (eau, électricité, assurances, sacs jaunes etc...)
Charges de personnel	1 008 065	935 233	-7,22%	Salaires du personnel + prime COVID
Contribution à TRIGONE	1 846 712	2 193 930	18,80%	Transport et traitement des déchets (OM, tri, déchetteries+participation St-Lys, salaire agent communication)
Autres charges de gestion courante	33 801	33 801	0,00%	Indemnités élus et charges
Charges financières	56 621	61 768	9,09%	Intérêts d'emprunts
Dotations aux amortissements	136 172	255 997	88,00%	opérations d'ordre
Valeur immobilisation cédées	0	16 052	100,00%	
Charges exceptionnelles	0	318	100,00%	
Titres annulés-créances irrécouvrables	500	0		Créances irrécouvrables (fermeture, LJ...)
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 571 799</b>	<b>3 877 262</b>	<b>8,55%</b>	

# Dépenses de fonctionnement = 3 877 262 €

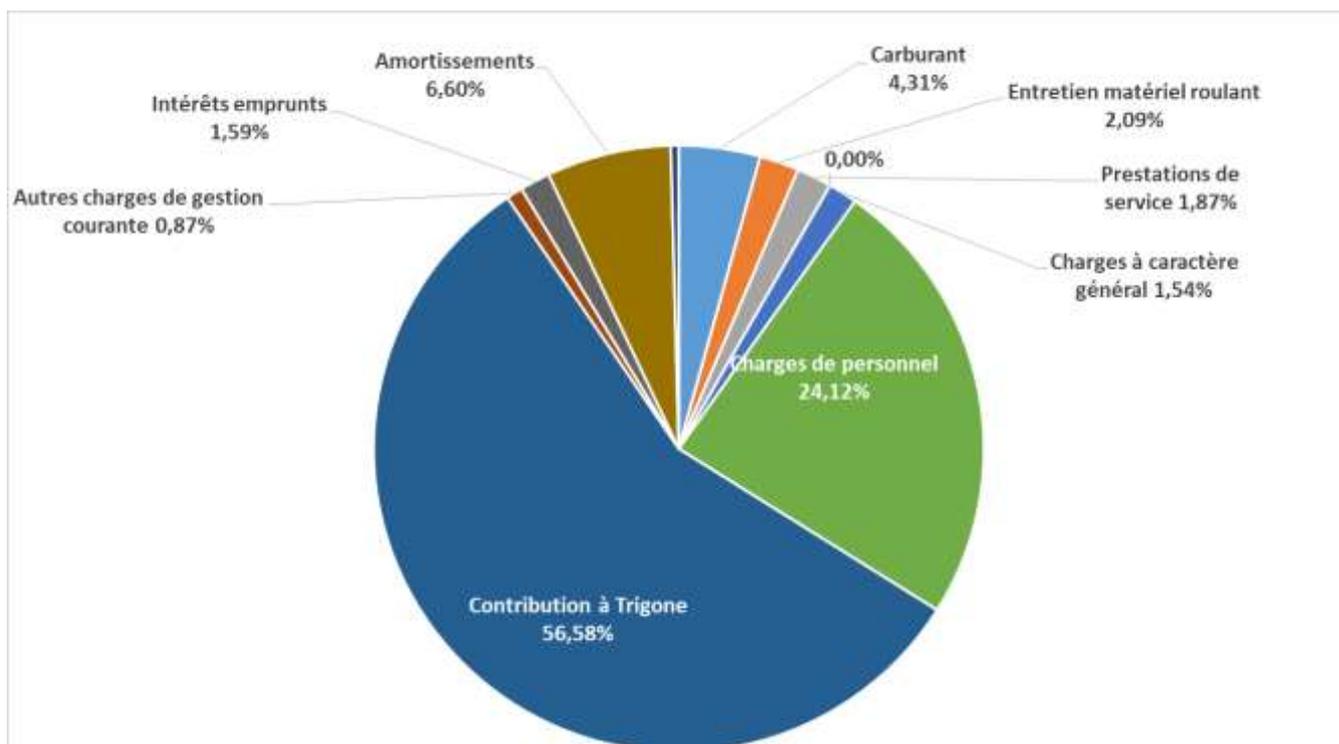
Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

SLOX

ID : 032-253201065-20220628-193-DE



## Evolution de la consommation de carburant

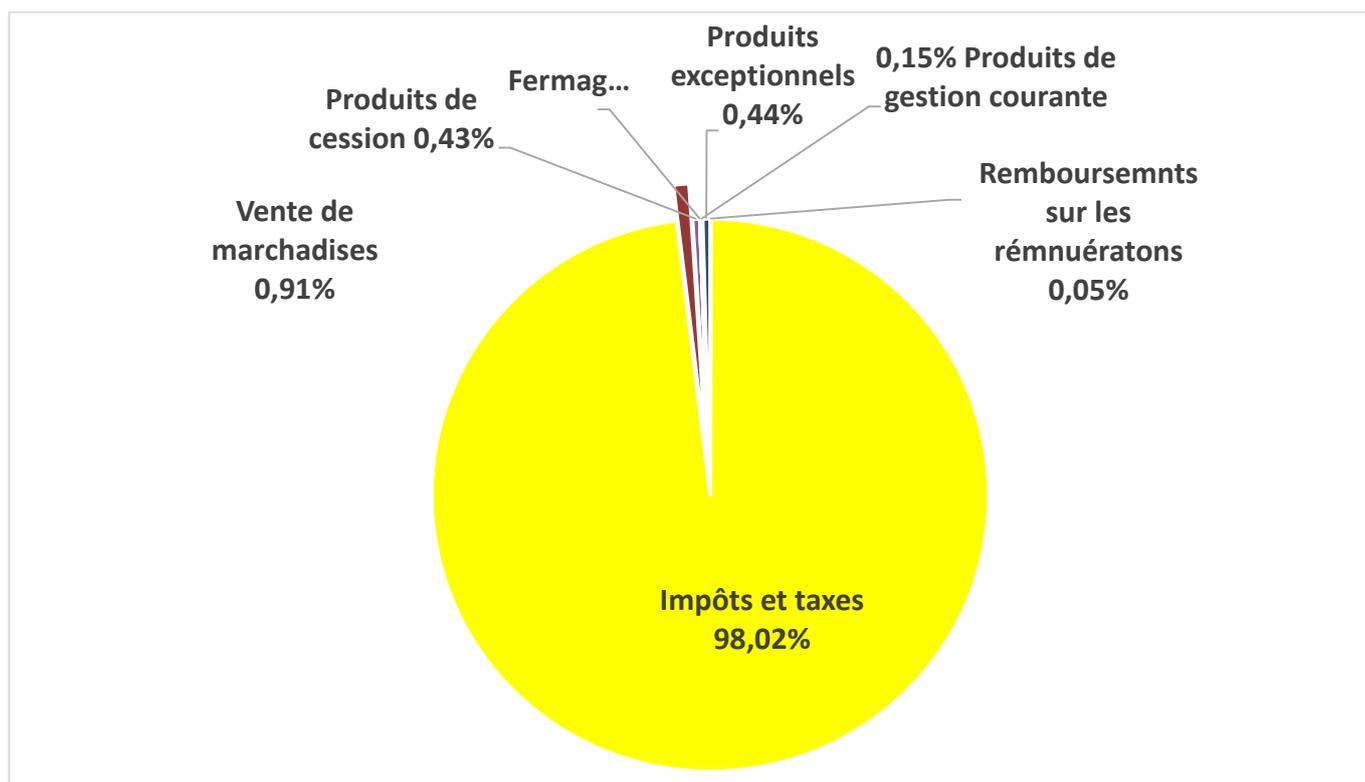


Une cuve de 10 000 L a été installée fin novembre 2018 afin de limiter les coûts et les trajets pour faire le plein des camions.

Le logiciel de la cuve calcule le nombre de litres et le coût au jour le jour. La différence entre les dépenses de carburant du CA 2021 et ce tableau vient du fait que le prix total des livraisons est pris en compte, alors que tout le gasoil n'est pas consommé. Le CA tient également de dépenses qui ne sont pas directement des dépenses de carburant (ex. : ad blue).

**B/ Structure des recettes de fonctionnement et leur évolution**

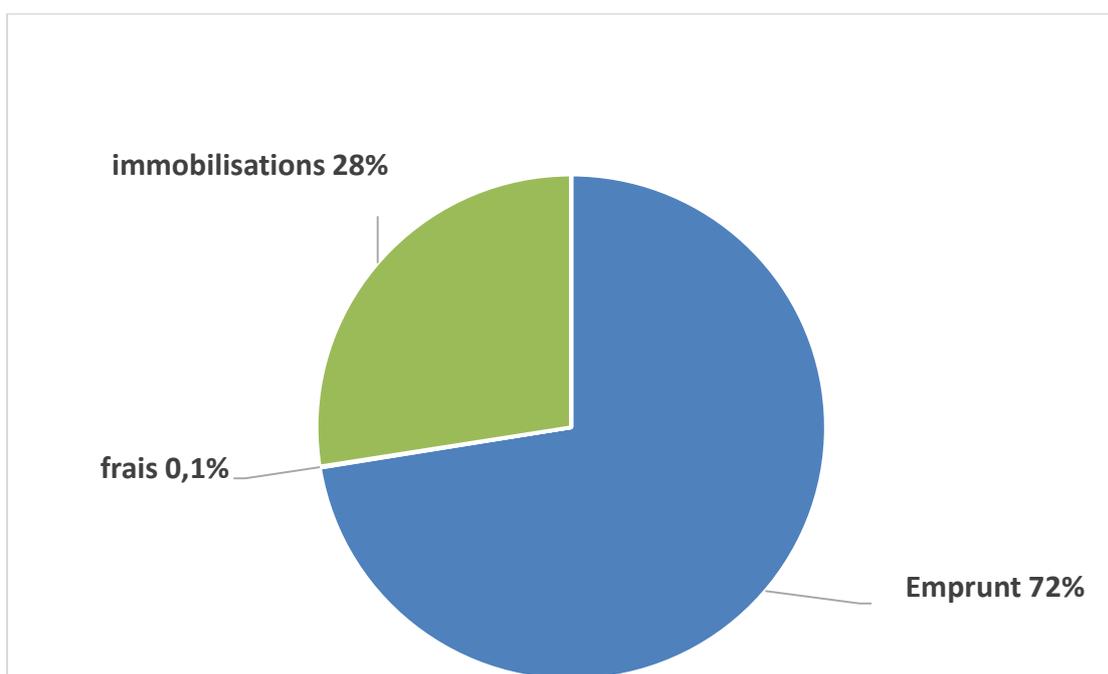
Nature des recettes	2020	2021	Evolution	Remarques
Remboursement sur les rémunérations du personnel	29 397	1 754	-94,03%	Remboursement des accidents de service, maladie, EA
Impôts et taxes	3 498 841	3 671 345	4,93%	TEOM (12,5%) et redevance spéciale
vente de marchandises	53 519	34 084	-36,31%	Vente du verre
Opération d'ordre cession	0	16 052	100,00%	cession BOM et conteneurs
Fermage	0	0		0
Produits de gestion courante		5 619		
Produits exceptionnels	1 051	16 471	1467,17%	mandats annulés, remB sinistre et FNC
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 582 808</b>	<b>3 745 325</b>	<b>4,54%</b>	

**Recettes de fonctionnement 2021****= 3 745 325 €****(264 964 € d'excédent reporté)**

**C/ Structure des dépenses d'investissement et leur évolution**

Nature des dépenses	2020	2021	Evolution	Remarques
Emprunts	382 373	1 247 402	226,23%	Capital d'emprunt (dont remb. Emprunt FCTVA)
frais d'étude et logiciels	1 455	1 256	-13,68%	mise aux normes déchetteries+AMO et logiciel COSOLUCE
Immobilisation corporelles	2 129 112	473 186	-77,78%	
plus ou moins values sur cessions	0	0		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 512 940</b>	<b>1 721 844</b>	<b>-31,48%</b>	

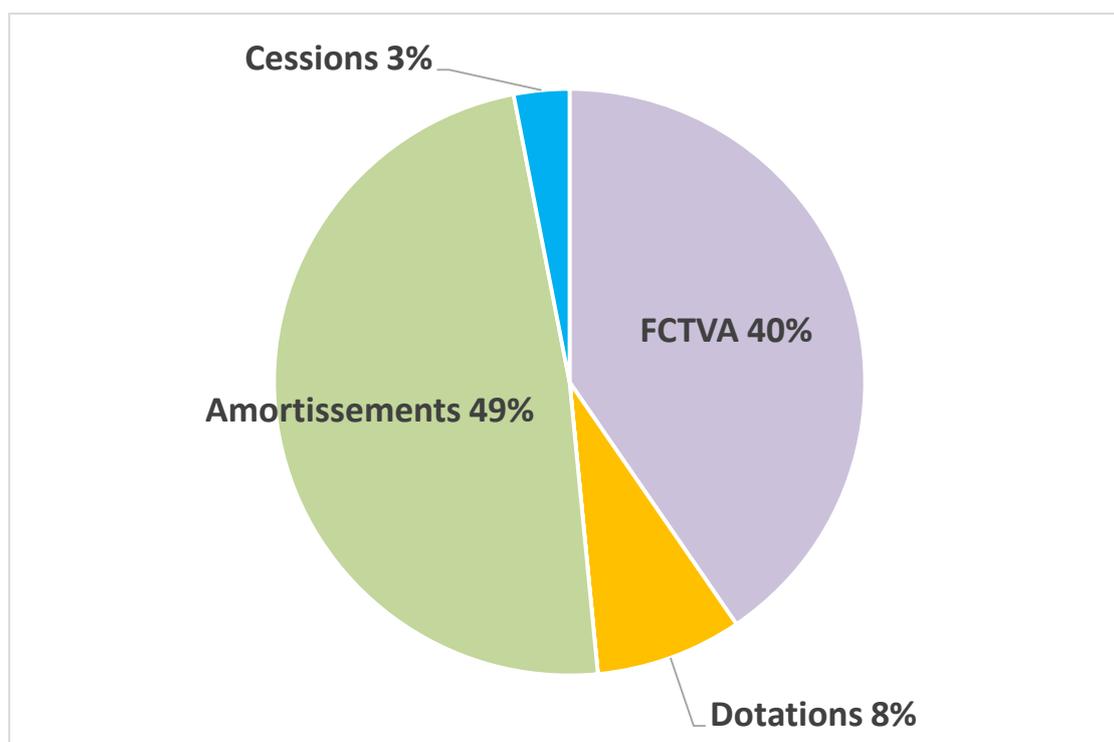
**Dépenses d'investissement 2021**  
**= 1 721 844 €**



D/ Structure des recettes d'investissement et leur évolution

Nature des recettes	2020	2021	Evolution	Remarques
FCTVA	35 723	213 540	497,77%	
Dotations	21 183	42 366	50,00%	
Emprunts	0	0		
Amortissements	136 172	255 997	88,00%	Opération d'ordre
Cessions	0	16 052	100,00%	BOM et conteneurs
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>193 078</b>	<b>527 955</b>	<b>173,44%</b>	

**Recettes d'investissement 2021**  
**(1 910 952 € d'excédent reporté)**



### III. Le coût du service

Envoyé en préfecture le 04/07/2022  
Reçu en préfecture le 04/07/2022  
Affiché le 04/07/2022  
ID : 032-253201065-20220628-193-DE



### Le coût complet (collecte-transport-traitement)

Selon la matrice des coûts de l'Ademe, comprenant les données de TRIGONE :

Charges de structure	172 889 €
Communication	33 790 €
Prévention	32 715 €
Pré-collecte	284 687 €
Collecte	1 546 054 €
Transfert/Transport	267 952 €
Traitement des déchets non dangereux	451 135 €
REG Transfert/transport - Traitement des déchets non dangereux	1 503 996 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	55 099 €
Autres charges	- €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 348 317 €</b>
Ventes de produits et d'énergie	233 261 €
Matériaux	- €
Compost	- €
Énergie	- €
Prestation à des tiers	- €
Autres produits	- €
Tous soutiens des sociétés agréées	441 215 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>674 476 €</b>
<b>TVA acquittée</b>	<b>318 561 €</b>
Redevance spéciale	173 026 €
Contribution des collectivités (TEOM)	3 498 000 €
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>	<b>3 671 026 €</b>

La différence entre le CA2021 et la matrice des coûts de l'ADEME s'explique :

- En charges : notamment par la différence des durées d'amortissements
- En recettes : par l'intégration des soutiens versés à TRIGONE et du produit des ventes de matière réalisées par TRIGONE

## Montants annuels

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

ID : 032-253201065-20220628-193-DE

SLOW

Charges fonctionnelles	(charges de structure+comm)	206 679 €
Charges techniques		4 141 038 €
<b>Total charges = coût complet</b>		<b>4 348 317 €</b>
<b>Total produits</b>	(ventes+soutiens)	<b>674 476 €</b>
<b>Coût aidé HT</b>	<b>(total charges-produits)</b>	<b>3 673 841 €</b>
<b>Coût aidé TTC</b>		<b>3 992 402 €</b>
<b>Total contributions</b>		<b>3 671 026 €</b>

<b>Taux de couverture du coût aidé par les contrib.</b>	<b>91,95%</b>
---	---------------

(le taux de couverture en 2020 était de 93.50%)

<b>Coûts par habitant</b>	<b>39 464 habitants</b>	<b>40510 habitants</b>
Coût complet	110 €	108 €
Coût aidé HT	93 €	91 €
TVA acquittée	8 €	8 €
Coût aidé TTC	101 €	99 €

<b>Coûts par tonne</b>	<b>19 023 T</b>
Coût complet	229 €
Coût aidé HT	193 €
TVA acquittée	17 €
Coût aidé TTC	210 €

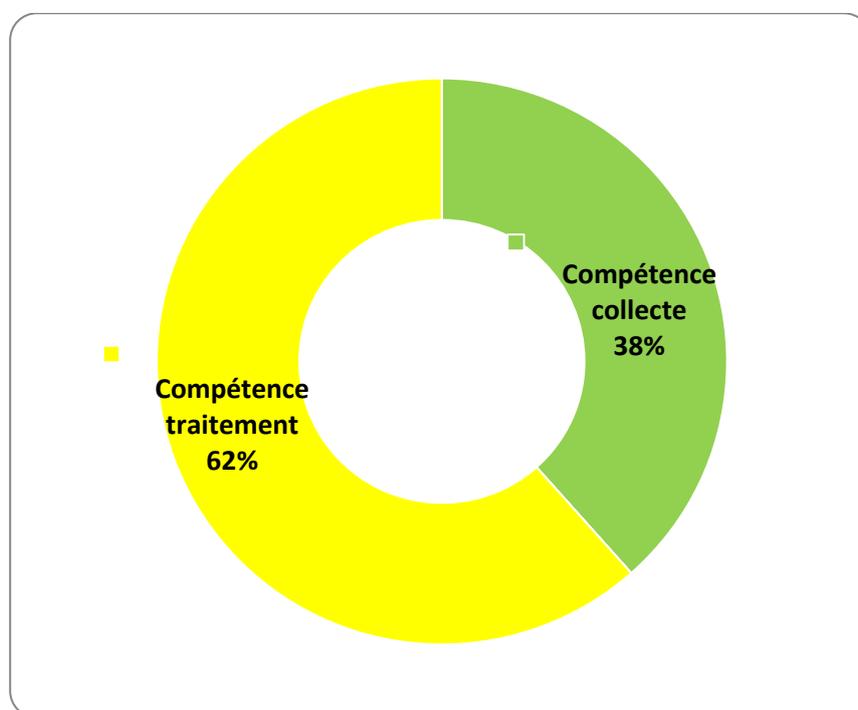
## Comparaison coût SICTOM EST/NATIONAL

Typologie d'habitat	Mixte à dominante rurale				
	Tous flux confondus	OMR	RSOMHV	Déchets des déchèteries	Verre
Premier décile	51 €	22 €	-3 €	13 €	-0,5 €
Premier quartile	75 €	39 €	4 €	22 €	0,5 €
Médiane	88 €	48 €	8 €	27 €	1,2 €
Troisième quartile	102 €	58 €	13 €	31 €	1,7 €
Neuvième décile	128 €	75 €	22 €	40 €	2,9 €
<b>SICTOM EST</b>	<b>93 €</b>	<b>51 €</b>	<b>15 €</b>	<b>25 €</b>	<b>1,7 €</b>

**Répartition des charges entre compétences :**

REPARTITION DES CHARGES EN € HT ENTRE COMPETENCE			
Poste	Compétence collecte	Compétence traitement	Total
Fonctionnelles	206 700 €		<b>206 700 €</b>
Techniques	1 465 110 €	2 676 590 €	<b>4 141 700 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 671 810 €</b>	<b>2 676 590 €</b>	<b>4 348 400 €</b>
<b>Répartition</b>	<b>38%</b>	<b>62%</b>	<b>100%</b>

NB : Charges fonctionnelles = Charges de structure + charges de communication



## IV. Les modalités de financement

Le financement est principalement assuré par la participation des communes sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la redevance spéciale (RS).

Le taux de la TEOM est voté par les Communautés de Communes en fonction des besoins de financement du SICTOM EST. Le SICTOM EST, depuis 2014, date à laquelle, il a été diminué de 13% à 12.5%, fait en sorte que le taux puisse demeurer le même sur l'ensemble du territoire

### La redevance spéciale

Le SICTOM EST a mis en place, comme la loi l'impose, la redevance spéciale. Cette redevance concerne les déchets de tous les « non-ménages », donc les professionnels, artisans, commerçants, administrations, associations, industriels...

Le Conseil Syndical a cependant décidé que cette redevance spéciale ne s'appliquerait qu'au-delà de 770 litres collectés par semaine. Elle apporte une recette non négligeable à l'équilibre financier du service de collecte des ordures ménagères.

En 2021, le SICTOM EST a décidé de ne plus collecter les gros producteurs de déchets d'activité économique (DAE) et de limiter la collecte aux professionnels produisant, au maximum, 3 conteneurs de 770 L par semaine. Il a porté à 550 €/conteneur et par an la redevance.

Cette décision a été prise au vu des textes suivants et de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) appliquée par l'Etat sur les déchets enfouis :

- Le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 : **oblige les professionnels depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 au tri à la source** et à la valorisation des **5 flux** déchets de papier/carton, métal, plastiques, verre et bois
- L'article L541-21-1 du code de l'environnement qui stipule que « **les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :**
  - o soit une **valorisation** sur place,
  - o soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la **valorisation**, et notamment favoriser un usage au sol de qualité élevée.

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette obligation, s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de 5 tonnes de biodéchets par an.*

***Cette obligation s'applique également à tous les producteurs de biodéchets conditionnés dans des emballages, y compris si ces emballages sont non compostables. Leurs modalités de gestion et de valorisation sont précisées par décret ».***

- la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance qui fixe des objectifs chiffrés sur la réduction et la valorisation des déchets et notamment **la réduction de 50% des quantités de déchets admis en installation de stockage (enfouissement pour le département) d'ici 2025.**

Cette décision a nécessité un gros travail qui a permis, tout en stoppant la collecte des gros producteurs, de recenser tous les professionnels qui étaient collectés par le SICTOM EST et qui, pour certains, n'étaient pas soumis à la redevance spéciale parce que non déclarés comme professionnels.

Le nombre de professionnels soumis à la redevance spéciale est passé de 98 en 2020 à **132 en 2021.**